

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esthé



Pour le zévrovg de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

Notre paracha débute lorsque Moshé donne à Israël le choix entre la bénédiction et la malédiction. Le respect de la torah et des mitsvot sera garant de la bénédiction et évidemment la transgression provoquera la malédiction. La suite de la paracha traite des règles à suivre quant à l'endroit des sacrifices qui ne pourront plus être faits n'importe où : seul le temple sera destiné à cet usage. Moshé met ensuite le peuple en garde contre les risques des faux prophètes et de tous ceux qui souhaiteraient les conduire à l'idolâtrie. En tant que peuple saint, les bné-Israël doivent se différencier et limiter leur alimentation aux seules espèces autorisées par la torah. Des règles telles que le prélèvement du maasser sur la récolte, aider les pauvres, libérer les esclaves et enfin, accomplir les fêtes de pèlerinage sont enseignées dans la suite de la paracha.

Dans le chapitre 12 de Dévarim, la torah dit :

כ /כי-יִרְחִיב יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֶת-גְּבוּלְךָ, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר-לְךָ, וְאַמְרַתְּ אֲכֹלָה בָּשָׂר, כִּי-תֵאֱמָר נִפְשֶׁךָ לֶאֱכֹל בָּשָׂר--בְּכָל-אֹתוֹת נִפְשֶׁךָ, תֹּאכַל בָּשָׂר:

20/ *Quand Hachem, ton Dieu, aura étendu tes frontières comme il te l'a promis, et que tu diras: "Je voudrais manger de la viande," désireux que tu seras d'en manger, tu mangeras de la viande au gré de tes désirs.*

כא /כי-יִרְחַק מִמֶּךָ הַמָּקוֹם, אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשׁוֹם שְׁמוֹ נָשָׂא, וְזָבַחְתָּ מִבְּקָרְךָ וּמִצֹּאֲנִיד אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה לְךָ, כַּאֲשֶׁר צִוִּיתִיךָ--וְאָכַלְתָּ, בְּשַׁעֲרֶיךָ, בְּכֹל, אֹתוֹת נִפְשֶׁךָ:
21/ *Trop éloigné du lieu choisi par Hachem, ton Dieu, comme siège de son nom, tu pourras tuer, de la manière que je t'ai prescrite, de ton gros ou menu bétail qu'Hachem t'aura donné, et en manger dans tes villes tout comme il te plaira.*

Versets De la Paracha

Ces versets nous imposent de réfléchir sur la consommation de la viande du point de vue de la torah. En effet, notre texte semble ici prôner l'alimentation animale en ce sens où elle est présentée comme une récompense, comme une concrétisation du moment où Israël élargira ses

frontières. Toutefois, cela peut surprendre en ce sens où, assouvir ses désirs nutritifs comme le suggère notre passage, a été source de sanction par le passé. Il s'agit là de faire référence à l'endroit nommé par la torah « Kivrot Hataava », littéralement les tombes du désirs, où le peuple,

après avoir critiqué la manne, a réclamé la consommation de viande. En réponse à leur plainte, le Maître du monde a rassasié le peuple en leur faisant manger de la caille en quantité si grande, que la mort suivait l'ingestion. En somme, Hachem critique et sanctionne les bné-Israël lorsque leur démarche s'inscrit dans l'expression du désir matériel, et le cas des cailles apparaît être l'exacte contraire du cheminement de notre verset. Comment comprendre que la torah punisse lourdement les personnes se laissant aller au désir de manger de la viande d'une part, et promette la possibilité d'assouvir cette envie d'autre part.

La question sous-jacente à notre problématique est celle de l'origine de la consommation animale. Lorsque nous analysons les versets, il s'avère qu'à sa création, l'homme ne soit pas autorisé à ingérer de la viande comme l'indique la torah (Béréchit, chapitre 1) :

כט/ וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים, הִנֵּה נַתַּתִּי לָכֶם אֶת-כָּל-עֵשֶׂב זֶרַע יָרֹע
אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי כָל-הָאָרֶץ, וְאֶת-כָּל-הָעֵץ אֲשֶׁר-בּוֹ פְּרִי-עֵץ,
זֶרַע יָרֹע: לָכֶם יִהְיֶה, לְאֹכְלָהּ

29/ Dieu ajouta: "Or, je vous accorde tout herbage portant graine, sur toute la face de la terre, et tout arbre portant des fruits qui deviendront arbres par le développement du germe. Ils serviront à votre nourriture.

Seules les plantes sont mises en avant dans la nutrition évoquée par la torah. Ce n'est que plus tard, à l'époque de Noa'h et suite au déluge qu'Hachem dira (Béréchit, chapitre 9) :

ג/ כָּל-רֶמֶשׂ אֲשֶׁר הוּא-חַי, לָכֶם יִהְיֶה לְאֹכְלָהּ: כִּי־קָרָא עֲשָׂב, נַתַּתִּי
לָכֶם אֶת-כָּל

3/ Tout ce qui se meut, tout ce qui vit, servira à votre nourriture; de même que les végétaux, je vous livre tout.

Il s'avère donc que pendant près de 17 siècles, l'homme ait été végétarien et ce n'est que suite à la destruction du monde qu'il fut autorisé aux survivants de manger de la viande. Comment comprendre ce changement ? Pourquoi ce qui était interdit jadis est aujourd'hui permis ? Plus encore, la tradition juive insiste sur l'importance de la viande régulièrement mise en avant dans nos

tables de chabbat et de fêtes. Tentons de comprendre profondément l'enjeu qui se cache ici.

La guémara (traité Sanhédrin, page 59b) objecte face à notre constat d'absence d'alimentation animale avant le déluge: « *Rabbi Yéhouda Ben Téma disait : Adam Harichone s'accoudait (pour manger) au Gan Éden et les anges préposés au service divin lui rôtissaient de la viande et lui préparaient du vin. Le serpent a observé cela et l'a jaloué.* » Il s'avère donc qu'Adam se nourrissait bien de viande dès les premiers instants de la création. C'est pourquoi, la guémara précise : « *il s'agissait d'une viande descendant du ciel* » Adam était donc bien carnivore sans pour autant se nourrir d'animaux terrestres. Il profitait plutôt d'une création miraculeuse et céleste pour lui fournir un apport de viande.

Sur cela, le **Ben Yéhouyada** explique qu'il s'agit d'une source céleste parfaitement spirituelle qui, en pénétrant notre monde se matérialise pour fournir à Adam un aliment comestible à l'image de la manne dont les bné-Israël ont profité dans le désert. Dans ces conditions, la viande ne pose aucun problème à Adam et il peut la consommer. Par contre, devoir tuer un animal pour ensuite le manger n'est pas toléré par la torah à cette époque de l'histoire.

Il est intéressant de noter une différence importante. Dans l'absolu, toute création présente sur terre tire sa source d'une origine céleste. De fait, il ne devrait y avoir aucune différence entre manger de la viande issue du ciel et manger de la viande provenant de la terre, car dans les deux cas le procédé est le même : une source de sainteté est mise en place dans le ciel et se manifeste sur terre en se matérialisant. La seule réelle différence que nous pourrions ici supposer c'est l'aspect manifeste de la démarche présentée chez Adam. En effet, dans ce cas précis, l'intervention spirituelle est marquée tandis que, dans le cas standard, elle se fait discrète et c'est à l'homme de tuer l'animal pour obtenir sa chair. Se pose alors la question du réel interdit de manger de la viande : est-il intrinsèquement lié à la consommation ou bien est-il la conséquence d'une interdiction de tuer un animal ?

Il faut savoir que certains décisionnaires estiment qu'Adam pouvait consommer les animaux morts naturellement. Toutefois, nous allons maintenant développer une approche quelque peu différente basée sur une analyse plus mystique.

Le **'Hida** (dans Na'hal Kédoumim, sur notre passage) rapporte un commentaire du **Arizal**. Le maître explique ainsi (en se basant sur la guémara Pessa'him, page 49b) qu'une personne ignorante de la torah et dont la charge spirituelle est faible, ne devrait pas avoir le droit d'ingérer de la viande. En effet, nos sages développent la notion de récupération des étincelles de sainteté éparpillées dans la création matérielle. Un des procédés d'obtention de ces sources de lumière passe par la nutrition. Ainsi, l'aliment dispose de deux apports nutritifs, un à destination du corps et un autre à destination de l'âme. C'est en ce sens que nous exposons les deux aspects d'une création, puisant ses sources dans le ciel et son expression dans la terre. Manger correspond donc à un acte « spiritualisant » en ce sens où nous disposons de la capacité d'opérer cette extraction des étincelles prisonnières de la matérialité. Seulement, ce processus nécessite naturellement de fouler le territoire des forces du mal incarnant la dimension terrestre. En ce sens, nous comprenons que toute créature est un assemblage d'énergies opposées avec une source négative, la matière, et une source positive, l'étincelle. Pour obtenir cette sainteté sous-jacente à l'aliment, il convient donc d'affronter sa matérialité ou plus précisément de franchir l'obstacle des forces du mal chargées d'empêcher l'accès au nectar divin dissimulé dans la matière. Cela n'est pas sans risque et les forces du mal que nous côtoyons alors risquent bien de laisser des séquelles sur la personne. C'est pourquoi, il existe des catégories d'aliments : ceux dont la membrane négative est fine rendant l'accès aux étincelles facile, et ceux dont la couche négative est robuste et difficile à franchir sans blesser notre âme. Plus l'aliment est élevé dans la chaîne alimentaire, plus les forces du mal y sont corrosives. En ce sens, le **Arizal** dévoile que seuls les érudits devraient se permettre de manger de la viande tant la confrontation avec les forces présentes est violente. Sortir spirituellement indemne de la consommation animale n'est pas donné à tout le

monde, c'est pourquoi, les personnes spirituellement amoindries devraient s'abstenir et se limiter à une nutrition moins périlleuse comme les végétaux et minéraux.

Dans la même suite d'idées, le Midrach écrit (Vayikra Rabbah, chapitre 25, paragraphe 2) : *« Rabbi Yéhoua Ben Pazi enseigne : Qui dévoilera la poussière de tes yeux Adam Harichone, car tu n'as pas pu respecter l'ordre d'Hachem d'attendre une heure (avant de manger du fruit de l'arbre) et voici que tes enfants patientent trois ans pour la 'Orla (interdiction de consommer les fruits d'un arbre pendant les trois ans suivants sa plantation) »*

Sur cela, le **Méi Hachilou'ah** (Likouté Méi Hachilou'ah, Vayikra, Kédochim, 2) dévoile la substance des propos que nous tentons d'exprimer : *« Ce midrach (sus-mentionné) vient nous apprendre que toutes les nourritures interdites par la torah sont comme "périmées" car l'homme dans son habit actuel ne peut les ingérer. Toutefois, dans leur essence il y a de la sainteté car elles ont été créées par Hachem. Cela rejoint ce que disent nos maîtres (traité Niddah, pages 61a) : les mitsvot seront annulées dans le monde futur. Elles sont interdites maintenant car le temps n'est pas encore venu et si Adam Harichone avait attendu il lui aurait été permis de manger (le fruit de l'arbre). Et cela rejoint ce que nous avons déjà dit : l'essentiel de l'interdiction est issu du blocage du cœur de l'homme l'empêchant après consommation de pouvoir revenir vers Hachem. Seulement, s'il avait attendu encore, Hachem lui aurait accordé un savoir plus large lui permettant de recevoir la chose sans arriver à l'oubli du Créateur. »*

Peut-être est-ce là le sens à accorder aux propos de nos maîtres à deux endroits. Il est rapporté (Yérouchalmi, traité Sanhédrin, page 4b) : *« Moshé a dit devant Lui : Maître du monde, dis moi de grâce quelle est la loi. Il lui a répondu (Chémot, chapitre 23, verset 2) : " D'après la majorité il faut pencher " S'ils sont plus à dispenser, il faut dispenser, s'ils sont plus à accuser, il faut accuser afin que la torah soit enseignable de 49 façons pures et de 49 façons impures. »* Pareillement, la guémara (traité Irouvine, page 13b) dit : *« Il y avait un étudiant brillant à Yavné qui*

prouvait de 150 façons différentes que le reptile est un animal pur. » Ces deux citations sont claires au vu de notre propos. L'ensemble de la création est chargé de sainteté, seulement en l'état, nous ne pouvons pas encore y accéder, rendant certains aliments impurs. Toutefois, cette réalité n'est que temporaire et viendra le moment où nous pourrons franchir la barrière nous empêchant de saisir l'énergie cachée dans ces aliments.

Cela répond d'ailleurs aux **Tosfot** se demandant l'intérêt de la manœuvre : pourquoi établir des raisonnements inutiles et prouvant la pureté de ce que la torah déclare impure ? La réponse se trouve dans le fait qu'il ne s'agit pas d'autoriser la consommation de ces animaux, mais de déceler en eux la dimension de sainteté présente. La torah ne les interdit pas pour cause d'absence d'étincelles, mais par trop grande difficulté à les obtenir. Partant de là, l'élève en question décèle les caractéristiques saintes enfouies chez les animaux inaptes à la consommation.

Cela nous amène à comprendre que la nourriture qu'Adam obtenait des anges diffère radicalement de la simple viande. Bien que matérialisée en apparaissant sur terre, elle ne présentait pas d'obstacle et n'exprimait pas l'impureté si difficile à franchir. Pourquoi Adam pouvait-il profiter de la viande sans avoir à prendre de risque ? Plus encore, il semblait pouvoir profiter de l'intégralité des étincelles animales puisque les anges les lui fournissaient directement alors que nous même sommes limités à une alimentation cashère interdisant une grande partie des animaux et de fait, nous privant de l'extraction de leur potentiel spirituel. Pourquoi une telle différence ?

Le **Béér Maïm 'Haïm** (Sur Béréchit, chapitre 9, verset 3) résout simplement ce problème. Nos sages rapportent (traité 'Houline, page 60b) qu'Adam Harichone a présenté un sacrifice particulier devant le Maître du monde, il s'agissait d'un taureau à une corne. Cette démarche d'Adam visait l'accomplissement de l'objectif humain, à savoir élever la matière. L'homme est le seul vecteur de cette transformation vers le spirituel que les animaux et l'inerte ne peuvent accomplir par eux-même. En sacrifiant cet animal particulier à bien des égards, le premier homme parvient à

élever l'ensemble du monde animal. À cet instant, Adam est parvenu à sanctifier l'intégralité des étincelles de sainteté du monde sauvage et de fait, consommer ces êtres perd tout son sens.

La **Mayana Chel Torah** (sur notre verset) apporte au nom du **Daat Zékénim** qu'Adam, de par la grandeur qui le caractérise au moment de la création, dispose du pouvoir de choisir le goût des aliments qu'il consomme. À ce titre, en mangeant le produit de la terre, il parvenait à atteindre le goût de l'aliment de son choix à l'image des hébreux avec la manne.

Nous commençons donc à comprendre comment les choses se passaient à son époque. Étant parvenu à élever l'ensemble du règne animal et de ses étincelles, Adam parvient à atteindre leur dimension purement spirituelle sans avoir à les ingérer. Les étincelles ainsi récupérées constituent à l'évidence la source spirituelle utilisée par les anges pour confectionner à Adam la viande dont il se rassasiait. Il ne s'agit pas tant de manger de la viande de façon conventionnelle, mais plutôt d'atteindre son unique expression spirituelle, celle directement afférente à l'âme et visant à rejoindre la dimension humaine dans son rapport au divin. À ce titre, Adam mangeait de la viande au travers des végétaux, car il avait déjà filtré le mal présent dans l'aspect matériel de la nutrition. De façon imagée, les anges préparaient le goût spirituel du repas d'Adam qu'ils transféraient ensuite dans son assiette, quelqu'en soit le contenu. Il s'agit alors d'une nourriture de l'âme plutôt que d'une nourriture du corps.

Cela est d'ailleurs peut-être insinué dans le verset que nous avons abordé concernant Noa'h :

ג/כָּל-רֶמֶשׂ אֲשֶׁר הוּא-חַי, לָכֶם יִהְיֶה לְאֹכֶלָה; כְּיִרְק עֵשׂוֹב, וְנִתְתִּי לָכֶם אֶת-כָּל-

3/ Tout ce qui se meut, tout ce qui vit, servira à votre nourriture; de même que les végétaux, je vous livre tout.

La torah élargit la nourriture de l'homme sur la base de celle des végétaux. Dorénavant, le reste de l'alimentation devient comparable aux plantes car elles ne peuvent plus condenser toutes les notions. Jusque là, le

travail d'Adam avait permis de fusionner l'entité spirituelle animale à la consommation végétale. Seulement, avec le nombre grandissant de fautes qui va conduire à la destruction du monde par le déluge, l'effort de sanctification d'Adam est détruit et les étincelles spirituelles sombrent à nouveau dans la matière pour rejoindre l'animal. Dorénavant, il faut combattre les forces du mal lorsque nous mangerons afin de traverser la couche d'impureté dans l'objectif d'atteindre la substance divine de l'aliment.

Nous pouvons maintenant mieux comprendre pourquoi la torah parle du désir de la viande sans pour autant risquer de commettre la même erreur que les hébreux se plaignant de la manne. En réalité, le débat reste le même. Les bné-Israël dans le désert profitent gracieusement de la présence de Moshé et de la manne qui l'accompagne. En somme, ils se trouvent dans la même configuration qu'Adam et ne combattent plus la matière pour extraire la pureté dissimulée en elle. C'est sur cela que porte leur plainte : nous voulons retourner à une alimentation normale pour franchir les forces négatives entourant la matière et terminer l'évacuation de la sainteté. En apparence, la réaction divine se veut extrême et provoque des morts. Toutefois, il se peut que cela ne soit pas une punition mais une conséquence de ce que le peuple cherche à mettre en place. Il ne s'agit pas simplement d'attendre lentement que le processus se fasse. Le peuple veut directement aboutir à la réparation totale en brisant définitivement la matière. En réponse à leur requête, le Maître du monde leur fournit une quantité énorme de viande afin de permettre l'achèvement immédiat du procédé. Toutefois, le peuple échoue et l'impureté les assaille au point où ils perdent le contrôle. Leur échec les éloigne tellement de la sainteté qu'ils en perdent la vie. Ils ne sont pas parvenus à ne nourrir que leur âme et leur corps a pris le dessus.

En ce sens, notre verset précise les choses :

כ / כפי-יך קיב ?הנה אלהיך את-גבלך, כפאשר דבר-לך, ואמרתי
אכלה בשר, כפי-תאונה נפשך לאכל בשר--בכל-אות נפשך,
האכל בשר:

20/ *Quand Hachem, ton Dieu, aura étendu tes frontières comme il te l'a promis, et que tu diras: "Je voudrais manger de la viande," désireux que*

tu seras d'en manger, tu mangeras de la viande au gré de tes désirs.

Bien que les mots en gras disparaissent de la traduction, leur signification n'est autre que « l'âme ». La torah parle ici d'un désir de l'âme et non d'un désir du cœur. Dans de telles conditions, la contribution du matériel disparaît et seul l'aspect spirituel présent dans la nourriture est de mise. La torah établit donc la distinction entre le cas des hébreux dont la nourriture est d'abord passée par le canal corporel, de celui dont elle parle ici, spécifiquement orienté vers l'âme.

Beaucoup de maîtres comprennent alors l'élargissement des frontières formulées dans ce verset comme l'accroissement de sainteté individuelle, celui capable de nous faire traverser l'obstacle de l'impureté animale. Cela nous laisse entrevoir une allusion dans l'enseignement susmentionné concernant les 150 preuves de pureté des reptiles. En effet, le **Nofet Tsoufim** (ot 14) enseigne au nom de son maître que David Hamelekh a écrit précisément 150 téhilim en rapport avec l'endroit où se trouve l'âme du machia'h dans le ciel, appelé « קן ציפור *le nid de l'oiseau* » (référence à la mitsvah portant le même nom). Le mot en gras a pour valeur numérique 150, et afin d'y faire une allusion et sans doute d'invoquer la miséricorde divine par les téhilim en faveur de la venue du Machia'h, David Hamelekh a rédigé 150 téhilim.

Cela nous laisse entrevoir une idée simple. Le talmud mentionnant cet élève et ses 150 explications prouvant la pureté du reptile, cherche à nous révéler le lien entre la consommation animale et la fin des temps. Lorsque justement, le Maître du monde élargira les frontières de notre âme à la venue du Machia'h, alors les forces du mal ne pourront plus nous empêcher d'atteindre la lumière présente dans la nourriture et à l'image d'Adam Harichone, nous pourrions en saisir toute la substance.

Yéhi ratsone que ce jour tant attendu arrive rapidement et que nous puissions profiter d'une vie n'exprimant que la présence divine, *amen véamen.*

Chabbat Chalom.
Y.M. Charbit